

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 30 Août 2010
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4675

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

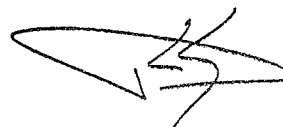
Unité de formation : EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION D'UN BATI DE MEUBLE
SIMPLE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 312001U11C1
Domaine : 301 Construction: bois,gros-oeuvre

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

Code de l'unité de formation (2) : 31 20 01 U11 C1	Domaine de formation (4) : 301
---	-----------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Dessin technique	CT	B	30
Technologie et connaissance des matériaux	CT	B	18
Travaux pratiques d'ébénisterie	PP	C	96
2. Part d'autonomie		P	36
Total des périodes			180

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :


ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Date : 17.08.10

Signature :  J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A,B,C,D, E,F,G,H, I,J,K,L,M,N,O,P,Q,R,S,T,V,W (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION D'UN BATI DE MEUBLE SIMPLE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des connaissances en technologie et en dessin technique ;
- ◆ de concevoir et de réaliser un bâti de meuble.

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION D'UN BATI DE MEUBLE SIMPLE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En pratique des assemblages de base de la menuiserie,

au départ de consignes de travail en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ appliquer les techniques d'exécution d'un cadre de synthèse avec moulure et feuillure ou moulure et rainure ;
- ◆ caractériser les différents assemblages rentrant dans ce cadre de synthèse ;
- ◆ respecter la conformité du cadre de l'élément au plan.

En bases du dessin technique et calculs professionnels,

- ◆ *en disposant du matériel nécessaire :*
 - ◆ lire les plans d'un meuble simple ;
 - ◆ en exécuter l'épure ;
 - ◆ en dresser les bordereaux ;
- ◆ établir le prix de revient d'une réalisation en opérant au moins deux choix différents (de variétés ou de débits).

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Ouvrier menuisier : pratique des assemblages de base de la menuiserie – niveau 1 » code 31 11 08 U 11 D1 et « Bases du dessin et calculs professionnels » code N° 31 11 10 U 11 D1 classées dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION D'UN BATI DE MEUBLE SIMPLE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Travaux pratiques d'ébénisterie », il est conseillé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION D'UN BATI DE MEUBLE SIMPLE

4. PROGRAMME

4.1. Dessin technique

L'étudiant sera capable :

pour un bâti de meuble simple,

- ◆ de réaliser des croquis géométraux et de présentation ;
- ◆ d'établir les schémas des différents assemblages ;
- ◆ d'établir les épures, y compris les détails d'assemblage.

4.2. Technologie et connaissance des matériaux

L'étudiant sera capable :

- ◆ *sur base des épures*, d'établir les bordereaux relatifs à la construction de bâtis de meubles simples ;
- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un meuble ;
- ◆ de citer les différentes normes dimensionnelles d'usage en ébénisterie ;
- ◆ d'expliquer le fonctionnement et l'utilisation des différentes machines utilisées en ébénisterie (raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse...) ainsi que les règles de sécurité ;
- ◆ de décrire et d'expliquer les différents modes d'assemblages de panneaux massifs et industriels ;
- ◆ *à partir de documents*, d'identifier les défauts courants des bois sur pied et en boule (champignons, gerçures...);
- ◆ de citer les caractéristiques, les avantages, les inconvénients et les modes d'utilisation des différentes colles à bois.

4.3. Travaux pratiques d'ébénisterie

L'étudiant sera capable :

pour la réalisation d'un bâti de meuble comportant quatre pieds droits, au moins un tiroir, une porte, une tablette, deux panneaux et un fond,

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ de choisir les bois les mieux adaptés à la réalisation du bâti de meuble ;

- ◆ de débiter, corroyer, établir¹, tracer, mortaiser, tenonner, toupiller les bois ;
- ◆ de nettoyer et de poncer les panneaux et les intérieurs du bâti de meuble ;
- ◆ de réaliser le montage et le collage des différents éléments en utilisant les matériaux adéquats ;
- ◆ de vérifier l'équerrage les dimensions et la planéité de l'ouvrage ;
- ◆ d'exécuter la maintenance courante des machines, outils et accessoires ;
- ◆ de mettre en ordre le poste de travail.

¹ Marquer les pièces

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION D'UN BATI DE MEUBLE SIMPLE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer le fonctionnement et l'utilisation des différentes machines employées en ébénisterie (raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse...) ainsi que les règles de sécurité ;
- ◆ de décrire et d'expliquer les différents modes d'assemblages de panneaux massifs et industriels ;
- ◆ de citer les caractéristiques, les avantages, les inconvénients des modes d'assemblages et d'utilisation des différentes colles à bois ;
- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un meuble ;
- ◆ d'exécuter la maintenance de premier niveau des machines, outils et accessoires

sur base de consignes précisant les caractéristiques du bâti de meuble à réaliser, en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation du bâti, en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- ◆ de choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur la stabilité et l'aspect final du bâti de meuble ;
- ◆ d'établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux ;
- ◆ de réaliser un bâti de meuble et d'en vérifier l'équerrage, les dimensions et la planéité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des épures,
- ◆ le niveau d'adéquation entre les épures et le bâti réalisé,
- ◆ la qualité et la précision de la réalisation.

**EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION
D'UN BATI DE MEUBLE SIMPLE**

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.